United Nations **Nations Unies**

SECURITY COUNCIL **CONSEIL DE SECURITE**

UNRESTRICTED

S/1227
26 janvier 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

CABLOGRAMME EN DATE DU 25 JANVIER 1949 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE MEDIATEUR PAR INTERIM ET TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN ENGAGEMENT RELATIF A DES CONVOIS DE VIVRES ET DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES A DESTINATION D'AL FALUJA

AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE :

J'AI L'HONNEUR DE VOUS COMMUNIQUER CI-APRES LE TEXTE D'UN ENGAGEMENT RELATIF A DES CONVOIS DE VIVRES ET DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES A DESTINATION D'AL FALUJA, SIGNE A RHODES, LE 24 JANVIER 1949, PAR LA DELEGATION D'ISRAEL.

"ENGAGEMENT RELATIF A DES CONVOIS DE VIVRES ET DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES A DESTINATION D'AL FALUJA

LE SOUSSIGNE, AU NOM DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE D'ISRAEL, PREND L'ENGAGEMENT, PAR LA PRESENTE, QUE JUSQU'AU MOMENT OU AL FALUJA SERA EVACUE, ET SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS A L'ISSUE DES NEGOCIATIONS QUI SE DEROULENT ACTUELLEMENT A RHODES, LES VIVRES ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES DESTINES A LA SUBSISTANCE DE LA GARNISON ET DE LA POPULATION CIVILE D'AL FALUJA, EN TELLES QUANTITES QUE DETERMINERA LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ORGANISME CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE LA TREVE, JOUIRONT DU DROIT DE LIBRE PASSAGE ENTRE LES LIGNES EGYPTIENNES ACTUELLES ET AL FALUJA, EN CONVOIS EXCLUSIVEMENT PLACES SOUS LA SURVEILLANCE DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES. LE CHEF D'ETAT-MAJOR FERA CONNAITRE AU REPRESENTANT DESIGNE PAR LE GOUVERNEMENT D'ISRAEL LES QUANTITES DE FOURNITURES, LE NOMBRE DE VEHICULES ET L'HORAIRE PREVU POUR LES CONVOIS, ET TIENDRA COMPTE DES RECOMMANDATIONS QUE LEDIT REPRESENTANT DESIGNE JUGERA NECESSAIRE DE FAIRE A CET EGARD."

LE MEDIATEUR PAR INTERIM
RALPH BUNCHE

RECEIVED
FEB 8 1949
UNITED NATIONS